

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2013

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (Adjoint), BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents non excusés :

DURVILLE Julien – LARBI Laurent

Secrétaire de séance :

PREVOST Yvette

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

M. le Maire demande l'autorisation que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour, à savoir ::

- Participation de la commune à la garantie de la MNT « perte de salaire » pour les employés communaux
- Enquête publique concernant ICPE BOUCHERAT (poulailler)
- Convention avec les chasseurs.

Les Conseil vote à l'unanimité Pour.

Ordre du jour

2013/045 : Règlement intérieur de la salle des fêtes :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la révision du règlement intérieur de la salle des fêtes de Champlost et compte-tenu de la plainte en cours pour nuisances sonores, les ouvertures côté route de Paris ont été plombées mais ouvrables en cas de nécessité (danger). Comme il est spécifié dans le règlement intérieur une amende de 150€ en cas de rupture de l'un des plombages sera demandée au locataire. Cependant, afin de pouvoir appliquer cette facturation, il faut une délibération du Conseil Municipal.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2013/046 : Etude des scénarios d'assainissement :

La commune de Champlost a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre en ce qui concerne la réalisation d'étude des différents scénarios de traitement des eaux usées pour le lagunage de Champlost visant à limiter l'impact de leur rejet sur le milieu naturel. Sur sept sociétés, quatre ont répondu : SOGREAH ARTELIA (3900,00 €), SEAF (4000,00 €), BEREST (6940,00 €) et CENTRAL ENVIRONNEMENT (3880,00 €). La commission d'ouverture des plis a décidé que malgré qu'elle ne soit qu'en deuxième position la Société SOGREAH ARTELIA sera retenue car CENTRAL ENVIRONNEMENT ne s'engage pas sur des prix fixes.

Le conseil vote à 8 voix Pour et une abstention, pour le choix de la société SOGREAH ARTELIA

2013/047 : Rythmes scolaires :

Après avoir entendu le rapport de Christophe SEILLIEBERT, Adjoint chargé de la commission des écoles, portant sur la réforme des rythmes scolaires et celui de Jean-Louis QUERET, Maire, faisant le point des différentes réunions auxquelles il a participé, le Conseil Municipal a débattu de ce sujet sensible. Malgré des avis quelques peu divergents, tout le monde s'est mis d'accord sur le fait que les communes n'ont pas à juger le bien-fondé de la réforme. Les élus toutefois regrettent qu'une véritable

consultation n'ait pas eu lieu et que les services de l'Etat n'aient pas apporté une aide efficace pour sa mise en œuvre :

- Mise à disposition d'animateurs compétents.
- Choix des activités adaptées à des communes rurales.
- Locaux appropriés
- Financement insuffisant obligeant les communes à augmenter les impôts.

Une délibération évoquant ces différents problèmes sera prise et envoyée aux services concernés.

Une lettre d'accompagnement très détaillée argumentera cette décision.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2013/048 : Indemnités du comptable du Trésor Public :

M. le Maire informe que comme tous les ans, il faut procéder au vote de l'indemnité octroyée annuellement au comptable du Trésor Public prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 21 mars 1983 et du décret n° 82-279 du 19 novembre 1982 et que celle-ci s'élève à 392,56 € pour l'année 2013.

Après débat en ce qui concerne le bien-fondé de cette indemnisation,

Le conseil vote 6 Pour, 2 contre, 1abntention

2013/049 : plan de coupes de la forêt communale de Champlost :

M. le Maire informe que l'Office des Forêts a proposé un plan de coupe avec un ajournement du martelage de la parcelle 11 en raison d'un taillis trop petit et une densité des tiges trop faible par hectare pour justifier une coupe.

Les affouages se feront donc dans les houppiers de la coupe n°2 qui a été vendue

Il faut 3 garants. Sont retenus : COMPERAT Jean Raymond, QUARTIER David, CHICON Pierre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour.

2013/050 : Participation de la commune de la garantie de la MNT « perte de salaire » pour les employés communaux :

En 2001, le Centre de Gestion avait mis en place un partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale afin que les agents puissent bénéficier d'un tarif mutualisé en matière de garantie « maintien de salaire ». Or le décret 2011-1474 est venu modifier les procédures en matière de participation des employeurs territoriaux désireux de prendre en charge les cotisations de leurs agents dans les domaines de complémentaire santé et/ou prévoyance dont fait partie la garantie « maintien de salaire ». En conséquence, afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, le Centre de Gestion se trouve dans l'obligation de résilier le contrat groupe avec effet au 1^{er} janvier 2014. La municipalité reprend donc le relais et elle a possibilité de prendre en charge la somme de cinq euros par employé titularisé (cinq au total) et par mois, ce qui a pour effet la prise en charge immédiate des anciens et nouveaux titularisés sans délai de carence

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour

2013/051 : Plan Enquête publique concernant l'ICPE BOUCHERAT :

La EARL BOUCHERAT de Mercy a un projet d'extension d'un élevage de poulets de chair (50 000) sur la commune de Mercy. La commune de Champlost étant englobée dans le plan d'épandage, il lui appartient de donner un avis sur l'implantation de cette I.C.P.E. Après discussion, il s'avère que la commune de Champlost souhaite donner un « **avis favorable** » en apportant certaines précisions, à savoir :

- Sous réserve d'un contrôle effectif des plans d'épandage.
- Sous réserve d'un traitement conforme à la législation en vigueur des eaux usées et pluviales.

En outre, le Conseil aimerait savoir si cet apport supplémentaire de volailles (252 000 / an) ne posera pas de problèmes au point de vue des rejets dans le milieu récepteur (créanton amont). La S.T.E.P. étant déjà surchargée.

La délibération sera également transmise après retour de la Préfecture au Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour.

2013/052 : Convention avec les chasseurs :

M. le Maire fait lecture de la convention qu'il va signer avec la Président de l'Association des chasseurs et des propriétaires de Champlost en ce qui concerne la mise à disposition de locaux dans l'ancienne école de Chatton.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour.

Questions diverses

A) Inscription aux affouages :

Les inscriptions aux affouages se feront au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2013

B) Loto du dimanche 17 novembre 2013 :

M. le Maire rappelle la date du loto de la commune et demande à ce que le maximum de conseillers soient présents pour la mise en place et l'organisation.

C) Salle d'évolution :

Les entreprises ayant répondu aux appels d'offres ont été sélectionnées. Deux lots sont restés sans réponse : le lot menuiserie et le lot charpente

D) Assainissement Vachy/Prunelles :

La station d'épuration de Bellechaume ayant les mêmes spécificités que celle de Bussy en Othe et la même entreprise ayant été retenue pour la construction, un groupement de commande va être signé pour réduire le coût des travaux.

E) Randonnées de la commune :

M. Daniel BREUILLE MARTIN signale qu'il participera le vendredi 15 novembre à une réunion d'informations concernant l'organisation des randonnées. Cette réunion se tiendra au « passage Soufflot » à Auxerre.

F) Toiture de la mairie :

La toiture de la mairie est quasiment finie, nous avons également demandé la réparation ou le changement de gouttières

G) Décharge de Prunelles :

La décharge de Prunelles (côté route de Prunelles) a été en partie débroussaillée, il est envisagé d'y planter des arbustes (peut être des acacias).

H) Syndicat des eaux Champlost / Mercy :

M. Daniel BREUILLE MARTIN, Président de ce syndicat fait part de la visite des installations d'eau potable faite par l'A.R.S. (association régionale de santé) en présence de Jean-Louis LEPRUN, Maire de Mercy et Jean-Louis QUERET, Maire de Champlost. Nous attendons le rapport mais rien de spécial ne nous a été signalé

La séance est levée à 23 h 00.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 21 novembre 2013, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUERET